

DELIBERATION N° 08 - RAPPORT D'ACTIVITE 2019/2020 DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Rapporteur : Mme BLAISE

Administrée par la Ville de Ludres, l'Ecole Municipale de Musique a le statut juridique de régie dotée de l'autonomie financière. Son budget est à la charge de la commune, qui perçoit un droit de scolarité de la part des élèves.

Ainsi, l'Ecole de Musique a pour objectif l'accès à la musique pour le plus grand nombre et d'offrir la possibilité aux ludréens de pratiquer un instrument dans une proximité géographique, dans un cadre structuré, avec la garantie d'un enseignement sérieux, tout en respectant la notion de loisir du musicien appelé « amateur ».

Elle est un lieu de vie et de rencontre pour le public et permet de créer des rencontres et d'établir des liens entre les différentes structures existantes à Ludres.

D'autre part, sa présence est souvent sollicitée lors des manifestations de Ludres comme par exemple la fête de la musique, les rencontres de jumelages, les inaugurations de structures.

Dans une logique d'évaluation, un rapport d'activité a donc été établi, comme chaque saison, pour l'année 2019-2020, l'ouverture de l'école étant similaire à une année scolaire.

Enfin, des objectifs ont pu être établis pour l'année 2020-2021 :

- réalisation de concerts d'élèves,
- réalisation d'heures de musique, moments entre musiciens et le public,
- mise en place de projets communs avec différents partenaires,
- participation et collaboration aux manifestations de la ville,
- les missions des enseignants ayant signé un C.D.I. devront être pérennisées,
- et enfin le renouvellement du Projet d'Etablissement. L'actuel (2015-2020) arrive à échéance.

Il est à noter que le rapport d'activité 2019-2020 a été présenté au Conseil d'Exploitation de l'établissement lors de sa séance du 29 septembre 2020.

Intervention de Monsieur le Maire :

Merci pour cette présentation relativement complète. Je voudrais excuser Julien JACQUELINE qui n'a pas pu être présent ce soir à cause de la tenue de cette séance à huis clos. L'école de musique fonctionne très bien avec des professeurs de qualité et fidèles.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- prend acte du rapport 2019-2020 et des objectifs 2020-2021 de l'Ecole de Musique.